



Le Courrier du Retraité et de la Retraîtée des Yvelines

Octobre 2023

EDITO *Le compte n'est pas bon !*

Les retraites et les pensions vont être revalorisées de 5,2 % en janvier. Des éditorialistes bien (mal !) intentionnés crient au scandale ! Il n'y en aurait que pour les vieux, ceux qui votent Macron ! Et pourtant, cette augmentation ne respecte même pas la loi, l'inflation qui aurait dû être réglementairement retenue (5,35%) lui étant supérieure. Ce mécanisme a produit les retards accumulés depuis 2013, qui nous font perdre de 2 à 3 mois de pension par an selon le taux de CGS qui s'applique, et qui sont passés par pertes et profits (en l'occurrence, pertes !).

Cela justifie amplement que nous ne soyons pas contents, que nous le disions et le manifestions le **24 octobre à proximité de Matignon**, où les responsables nationaux du Groupe des 9 ont demandé à être reçus. Nos organisations appellent à signer massivement une carte-pétition pour 10% d'augmentation immédiate.

Les retraités.es sont également touchés par la déliquescence des services publics, notamment celui qui permet l'accès facile pour tous aux soins de qualité. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, les discussions bloquées et inégales selon les ministères sur la Protection sociale complémentaire des agents de la fon-

ction publique sont aussi des sujets de grande inquiétude, tout comme la marche forcée vers la dématérialisation qui pénalise beaucoup d'usagers âgés (mais pas seulement) qui ont un accès difficile à internet. Sur le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale), dans la suite de l'action de mai portée à Lure par la « Convergence des Services publics », vous êtes invités à signer une pétition (page 4). Et que dire de la mesquinerie qui consiste à retirer aux agents retraités de la Fonction publique le droit aux chèques-vacances Il est sans doute plus facile de faire des économies sur le dos des retraités ayant des petites pensions que de soumettre à une juste et équitable contribution les actionnaires du CAC 40 qui voient leurs dividendes s'accroître de plus de 10 % cette année

Et comme nous n'oublions pas d'être solidaires avec nos enfants et petits-enfants, nous appelons à réussir les manifestations du **13 octobre**, avec toute l'intersyndicale des actifs-ves, dans un cadre européen, contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité hommes-femmes.

Ne nous laissons pas plumer !

La Commission exécutive départementale

Commission exécutive départementale (CED) :

- Sylvie CHARDON, Secrétaire Départementale
- Geneviève CHAUSSE, Secrétaire adjointe
- Jean-Pierre LAURENT, Trésorier
- Maria BOLZINGER
- Roselyne CHAMPION
- Catherine LAROSE
- Béatrice LEROY
- Didier MAILLARD
- Patricia POULARD
- Daniel TENAND
- Philippe TIJOU



SIGNEZ !

« Augmentation immédiate de 10% des pensions » :

<https://chng.it/DWNh5nnd88>

FGR-FP (Fédération Générale des Retraités.es de la Fonction publique)

20 rue Vignon—Paris 9° - Site internet : www.fgrfp.org

Tout courrier pour les Yvelines à adresser à : fgrfp78@gmail.com

ou 1 route de Poigny 78610 Les Bréviaires

Taxes foncières : l'envol

Les propriétaires viennent de recevoir les avis de taxes foncières et beaucoup découvrent des augmentations considérables, en particulier dans notre département. Les journaux locaux s'en font l'écho. Mais qu'en est-il réellement ?

Ce que vous payez, si vous êtes propriétaire, comporte plusieurs éléments. Le principal est la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties), calculée à partir de la valeur locative de votre propriété, sur laquelle s'applique un taux d'imposition communal. Cette valeur locative est fixée après consultation des commissions communales ou départementales des impôts directs lors des opérations de révision foncière. S'y ajoutent pour notre département : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe Gemapi, qui finance la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, les taxes de l'intercommunalité et certaines taxes spéciales d'équipement. Ces impôts annexes peuvent évoluer (en général, augmenter) indépendamment de la TFPB et alourdir la facture.

Depuis 2021, ce sont les communes et les intercommunalités qui fixent le taux d'imposition appliqué à la TFPB, et non plus le département, ce qui pose d'emblée la question des disparités selon les politiques locales et donc de la justice fiscale. Ces disparités sont accrues par la non-révision (pourtant prévue pour 2022, repoussée à 2025) des valeurs locatives. Dans les centres villes, les valeurs locatives n'ont pas été révisées depuis les années 70, dans d'autres secteurs elles sont surévaluées et en général, elles ne tiennent pas compte des évolutions du marché immobilier. A cela s'ajoute la fraude liée à l'absence de déclaration de transformations des lieux d'habitations (création de salle de bain, extension de surfaces habitables, construction de piscine, garage ou transformation de destination de locaux,...). Enfin, les revenus des ménages ne sont pas du tout pris en compte dans la fixation des taxes.

Les valeurs locatives cadastrales sont indexées sur l'évolution des prix à la consommation ; ainsi elles augmentent cette année « automatiquement » de 7,1% (à noter que l'inflation retenue pour augmenter les retraites et pensions n'est que de 5,35% !). L'an dernier, déjà, elles avaient augmenté de 3,4%, alors que les années précédentes elles étaient quasi stables.

Les taux d'imposition, appliqués sur une assiette qui augmente, pourraient à l'inverse rester stables. Or, au niveau national, ils augmentent aussi dans une commune sur quatre environ. Dans certaines communes, c'est même spectaculaire. Ainsi, si les taux sont stables à Versailles, Mantes, Houdan ou St-Germain, ils augmentent de 22% à Voisins-le-Bretonneux et à Rambouillet, de 17% à Plaisir, de 15% à Élancourt, de 18% aux Essarts-le-roi, de 6,5% à Magny-les-Hameaux, etc.—Chiffres de la DGFP - Certains, stables cette année, avaient bondi les années précédentes, comme au Chesnay-Rocquencourt (stable en 2023, mais +35% en 2022) !

Mais pourquoi de telles hausses ? La suppression de la taxe d'habitation, même prétendument compensée par l'État, assèche les budgets communaux. Les dotations d'État, qui augmentaient il y a encore une quinzaine d'années du niveau de l'inflation et d'une partie de la croissance, se stabilisent après avoir connu quelques années de baisse, et les autres recettes de fonctionnement des communes et de leurs intercommunalités augmentent bien moins vite que l'inflation. La taxe foncière reste alors le seul levier pour financer des charges importantes nouvelles comme la rénovation thermique des bâtiments énergivores vieillissants (écoles, piscines, gymnases ...) et elle est devenue indispensable pour maintenir des services publics abandonnés par l'Etat (police municipale, maisons médicales ...)

La FGR-FP mène une réflexion approfondie sur la fiscalité, non pas pour fustiger « l'impôt », bien au contraire. L'impôt est un élément de la citoyenneté, un élément fondamental pour l'égalité d'accès aux droits. Mais nous revendiquons une fiscalité efficace, juste, équitable, redistributive, y compris au niveau local. Et de ce point de vue, nous avons du pain sur la planche.

Sylvie Chardon

Note de lecture : La porte du vent, de Jean-Marc Souvira

Roman policier et historique, bien écrit, bien construit. Ce sont presque deux romans en un seul et chaque partie vous tiendra en haleine. Le début laisse augurer d'un polar classique.

Dans le cadre d'un règlement de compte, le tueur, pas très malin, se trompe de cible. Chacun se met à soupçonner l'autre. C'est le début d'une guerre entre trois gangs mafieux, un israélien et deux triades chinoises, installés en région parisienne qui jusqu'alors travaillaient ensemble en se complétant habilement dans leurs trafics.

L'explication de cette belle entente débute lors de la première guerre mondiale. Pour remplacer, dans les usines françaises, les ouvriers devenus soldats, on fait signer à des chinois très pauvres des contrats de trois ans avec promesse de ne pas aller au front. Pour obtenir le nombre souhaité, on ira même chercher en prison des repris de justice... ça vous rappelle peut-être quelque chose de plus récent ?

On se retrouve donc en pleine guerre de 14-18 mais vue du côté de ces recrues qui ne se sentent pas concernées par ce conflit et dont les termes des contrats ne sont pas parfaitement respectés par nos militaires. Arriveront dans les tranchées, les chinois, les Indiens avec l'armée britannique, les « nègres » avec l'armée américaine... et on y découvre les conséquences de la couleur de la peau et celle de l'antisémitisme sur la gestion des états-majors des diverses armées. Le brassage au fond des tranchées maintiendra-t-il la fraternité et l'égalité apprises face à la mort ? « Si demain tu n'es pas meilleur qu'aujourd'hui, à quoi te servira demain ? », récita Zhang, l'un des héros de ce beau roman.

L'écrivain, qui fut commissaire de police, sait de quoi il parle lorsqu'il aborde les règlements de compte mafieux ; quant aux chapitres historiques très bien documentés, ils sont passionnants. La psychologie de chaque personnage est travaillée, rien de manichéen.

Vous allez sûrement découvrir tout un aspect de la première guerre mondiale que l'on ne nous a pas enseigné tout en traversant une belle intrigue policière.

Geneviève Chausse

Edition Fleuve noir – 580 pages –

LE COIN DU TRESORIER , par Jean-Pierre LAURENT

Le constat fait dans le bulletin départemental de novembre est malheureusement toujours d'actualité : montant des pensions loin du taux de l'inflation, détérioration et suppression de services publics, difficultés d'accès aux soins, protection sociale moribonde, textes grand âge et fin de vie en panne, fiscalité qui continue à enrichir les plus riches, à quoi il faut ajouter une baisse sans précédent du pouvoir d'achat....

La FGRFP va donc continuer de façon unitaire à se battre aux côtés des partenaires du Groupe des Neuf et du Pôle des Retraités afin de faire pression pour que la situation ne se dé-

grade pas encore davantage. Mais, vous le savez, la FGRFP a pour cela besoin aussi de la diversité qu'apportent ses adhérents directs. C'est pourquoi nous devons recruter encore et encore autour de nous de façon la plus large possible.

La FGRFP a décidé de vendre une partie de ses locaux qui sont devenus quasiment inutilisés. Cette rentrée d'argent importante va permettre au Bureau national de mieux aider les sections départementales et de se doter d'outils de communication performants. Une des premières concrétisations est un nouveau gel des cotisations pour 2024.

Précision importante : si vous êtes adhérent.e d'un syndicat affilié à la FGR-FP, vous êtes automatiquement membre de notre association et recevez à ce titre nos publications, **sous réserve d'être à jour de votre cotisation syndicale. et sous réserve que votre syndicat soit lui aussi à jour auprès du siège national de la FGR-FP.**

Pension mensuelle BRUTE avant retenue impôts	Cotisation 2024
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45 €
De 1841 € à 2080 €	53 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Libeller votre chèque à l'ordre de :

FGRFP 78—Compte n°417 03 39 45

Transmettre votre chèque (avec le coupon ci-dessous **seulement si changement d'adresse**) au trésorier :

Jean-Pierre LAURENT

Trésorier FGR-FP 78

43 rue Charles de Gaulle

78840 FRENEUSE

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Administration d'origine : Dernière fonction occupée :

Adresse « courriel » :@.....

*Déclare vouloir réadhérer à la F G Retraités de la Fonction Publique en 2024

*Accepte de recevoir nos informations par Internet

Date :

Signature :

Des vieux et des jeunes

L'association AMIS 78 (Accueil mineurs isolés sud Yvelines) a pour objectif d'aider des jeunes mineurs isolés étrangers à construire leur avenir, en leur assurant un logement, et en les soutenant dans leurs démarches administratives (notamment auprès des tribunaux), leur scolarité, leur insertion.

Nous recherchons des familles d'accueil pour héberger un(e) jeune pendant une ou plusieurs semaines, des week-ends, un trimestre etc. ou des personnes pour accompagner les jeunes dans leurs démarches suivant les possibilités de chacun.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse :

amis78@mailo.fr ou olivier.teboul@wanadoo.fr

Olivier Teboul

La cosmétique : l'art de l'apparence ou satisfaction de notre instinct grégaire ?

La cosmétique est l'art d'embellir les choses sans transformer leur nature intrinsèque.

Futile ? Pourtant le maquillage existe dans toutes les civilisations depuis l'antiquité. En Chine, (400 av J-C) les femmes rasaient leurs sourcils et les redessinaient avec des matières colorantes, le style étant lié au statut social. Les films péplum nous rappellent que Romains et Égyptiens se maquillaient. Chez les peuples indigènes d'Amazonie le maquillage varie selon sa tribu et son rang social. En Europe, dès la Renaissance la noblesse cultivait la blancheur de la peau afin de se distinguer du hâle des paysans.

Quelles que soient les époques et dans toutes les régions du globe, tant les femmes que les hommes éprouvent le besoin de se conformer à un groupe social et l'adoption du style de maquillage participe à cette adhésion. Ce besoin fondamental d'appartenance à une communauté serait-il le reflet de notre instinct primitif ?

Ce domaine intéresse les sociologues, les philosophes et les historiens mais aussi les économistes car il ouvre un marché colossal de 863 milliards de dollars en 2022 avec un taux de croissance de 5%.

Une Cosmétothèque a été fondée en 2004 par Jean-Claude Le Joliff, professeur à l'université de Versailles-Saint-Quentin ; c'est le premier conservatoire des sciences et techniques à la base de la création des produits « de beauté ».

Ce secteur d'activité ne se caractérise pas par ses innovations techniques ou chimiques même si le XIXe siècle l'a fait entrer dans l'ère industrielle avec des produits de synthèse. En revanche il évolue en fonction des usages sociaux afin de s'adapter à la clientèle.

Ainsi, depuis quelques années les produits cosmétiques et les parfums pour hommes - qui existaient puis sont devenus tabous ces dernières années - sont revenus en force.

Par opportunisme, les publicistes développent tantôt un féminisme de façade, tantôt des produits « no gender » ou encore affichent des slogans « écologistes » avec des produits dits bio ou naturels.

Et avec notre XXIe siècle la cosmétique suit le courant de la technologie et de l'Intelligence Artificielle en nous promettant « une beauté virtuelle, inclusive et durable ». En clair, grâce au smartphone, un diagnostic personnalisé permettra d'acheter le produit adapté.

Mais adapté à quoi ? L'homo sapiens a-t-il besoin de produits cosmétiques pour vivre ?

En tout cas, c'est ce que nous croyons. Car, dans notre société de plus en plus individualiste la satisfaction de ce besoin d'appartenance à un groupe social participe à un équilibre psychologique.

Les entreprises de cosmétiques qui vivent de ce besoin chargé d'illusions ont de beaux jours devant elles.

Geneviève Chausse

Sources : Les Échos : Week-end 27/05/23 et le quotidien du 15/06/23 - Divers sites web dont l'Internaute et la Cosmétothèque

CDCA :

Vers un fonctionnement amélioré ?

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie des Yvelines s'est réuni en assemblée plénière, le 16 juin 2023 à Versailles dans l'auditorium de la CPAM.

A retenir :

- L'objectif de montée en puissance des actions du CDCA dont nous avons à maintes reprises déploré le rôle étié et la faible participation en séance (le plus souvent moins de la moitié des membres représentés). Ainsi, une journée de travail pour tous les membres du CDCA se tiendra le 4 décembre prochain lors de la plénière avec notamment des débats sur l'organisation et le fonctionnement du CDCA avec une meilleure implication de ses membres.

- La création d'une coordination des CDCA d'Ile de France pour permettre les débats sur les sujets de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées, avec un groupe de travail réuni le 27 juin.

- L'élaboration d'un nouveau schéma départemental de l'autonomie pour 2024-2028 en y associant davantage de partenaires outre les acteurs publics.

- Le projet de refonte du portail usagers 78-92 qui comprendra une plateforme et un guichet uniques pour les Yvelinois, rendant accessible le dispositif ACCEO (usagers sourds et malentendants) et ce pour toutes les questions traitées actuellement par pôle et numéro d'appel spécifique (autonomie, solidarité, PMI...); Il est prévu des délais de réponses rapides (grâce à un « chatbot semi-automatique » ! à voir !) avec heureusement la possibilité de contacter une personne du service concerné (ouf !).

Catherine Larose

Dernière minute : le Conseil régional Ile-de-France vient de voter UNANIMEMENT contre le Plan régional de santé. Cela n'était JAMAIS arrivé ! Signe que la situation gravissime des hôpitaux et plus généralement les difficultés d'accès aux soins commencent à inquiéter sérieusement, y compris ceux qui en sont responsables ! A suivre....

Et raison de plus pour enfoncer le clou en signant la pétition adressée au Président de la République, initiée par « La convergence des Services publics », dans la suite de l'action menée à Lure en mai dernier :

« Pour que le budget de la Sécurité Sociale réponde en 2024 aux besoins de la population :

<https://www.convergence-sp.fr/petition-plfss-2024/>